

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 11 mai 2020 à compter de 19 h, effectuée à distance par moyen de vidéoconférence enregistrée et sans public, disposition nécessaire suite à la crise du COVID-19.

Mairesse	Francine Laroche
Mesdames les conseillères	Handie Ladouceur Liliane Viens-Deschatelets Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Alain Lampron Pierre Gagné Ghislain Collin

Le secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

L'adjointe à la direction générale, Joanie Thibault, est également présente.

\*\*\*\*\*

Un avis a été publié afin d'annoncer la rencontre en vidéoconférence sans public et dans lequel les citoyens étaient invités à faire parvenir leurs questions par courriel ou sur la boîte vocale de l'adjointe à la direction générale, Joanie Thibault.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
La mairesse ouvre la séance à 19 h.

**2020-05-2501 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 14 avril 2020, en ajoutant 13.1 Jardin communautaire : dépôt d'une demande d'Aide financière dans le cadre de la PAGIEPS.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2020
  - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2020
- 4. TRÉSORIE**
  - 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois d'avril 2020
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019

- 5.2 Mandat à M<sup>e</sup> David Morin, notaire du cabinet Pilon, Charbonneau-Cyr et Morin, pour la préparation de l'acte d'achat du terrain d'une parcelle de terrain du lot 7127-75-7931-0-000-0000 et autorisation de signataire en faveur de la municipalité
  - 5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités
  - 5.4 Aménagement de l'écocentre, ajout de conteneur et bloc de ciment pour l'optimisation de l'organisation pour les citoyens
  - 5.5 Amélioration énergétique de la salle Arc-en-ciel, changement du système de chauffage et climatisation
  - 5.6 Voyages non essentiels annulés
6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
7. **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1 Contrat pour l'octroi du contrat de concassé MG-20B
  - 7.2 Contrat pour l'octroi du contrat pour le sable AB-10
  - 7.3 Contrat pour l'octroi du contrat des produits pétroliers
  - 7.4 Contrat pour l'octroi du contrat de l'abat-poussière
8. **LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
9. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 9.1 Demande de dérogation mineure matricule 7127 11 5986 32 chemin du rapide – drl200082
  - 9.2 Demande de dérogation mineure matricule 7026 58 1891 963 route 309 Sud – drl200083
  - 9.3 Propriétaire du matricule 7026 47 4302 000
10. **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Mandat d'étude géotechnique du chemin du Lac au Foin, analyse hydrologique et hydraulique
11. **RÉGIES ET COMITÉS**
- 11.1 Point d'information – Suivi des activités mensuelles des comités
12. **CORRESPONDANCES**
13. **VARIA**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**2020-05-2502 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2020**

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2020**

Freins moteurs : Il y a une pancarte aux deux entrées du village, mais nous déplacerons celle qui est au sud du village.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## TRÉSORERIE

2020-05-2503

### ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2020</u>		
Solde au 31 mars 2020	385 549,30 \$	
Dépôts	117 830,48 \$	
Intérêts	242,71 \$	
<b>Total des revenus</b>	<b>118 073,19 \$</b>	
Placement	300 000,00 \$	
<b>Total de liquidité disponible</b>	<b>803 622,49 \$</b>	
<b>Total</b>	<b>803 622,49 \$</b>	
Chèques émis	6 298,41 \$	C2000049 à C2000056
Déboursés et frais fixes	28 586,15 \$	L2000032-33, L2000039 à L2000049
Déboursés manuels	2 841,56 \$	M0200003-M0200004
Paiements directs	34 127,68 \$	P2000096, P2000126 à P2000156
Salaires	41 895,26 \$	
Paiements mensuels	11 984,48 \$	camions et autres
<b>Total des dépenses</b>	<b>125 733,54 \$</b>	
<b>Liquidité disponible</b>	<b>677 646,24 \$</b>	

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2020 pour les montants suivants :

Je, Sylvain Langlais, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## AFFAIRES GÉNÉRALES

2020-05-2504

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Dumoulin, CPA du cabinet DUMOULIN CPA INC., a procédé à la présentation du rapport financier consolidé pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de la Municipalité pour l'année 2019 tels qu'ils ont été présentés par monsieur Stéphane Dumoulin, CPA auditeur, CA du cabinet DUMOULIN CPA INC. et de

soumettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2505** **MANDAT À ME DAVID MORIN, NOTAIRE DU CABINET PILON, CHARBONNEAU-CYR ET MORIN, POUR LA PRÉPARATION DE L'ACTE D'ACHAT DU TERRAIN D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 7127-75-7931-0-000-0000 ET AUTORISATION DE SIGNATAIRE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité

D'octroyer à M<sup>e</sup> David Morin, notaire du cabinet Pilon, Charbonneau-Cyr et Morin, le mandat pour la préparation de l'acte d'achat d'une parcelle de terrain du lot 7127-75-7931-0-000-0000 par la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier Sylvain Langlais, signataire des documents légaux menant à terme le processus d'achat de cette parcelle.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-130-00-411-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2506** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 106 858 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENTU QUE la présente résolution atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été faits sur les routes locales de niveaux 1 et 2 et que le total des frais encourus dépasse les 90 % de l'aide financière reçue telle qu'elle a été établie par la direction sur la base de la définition fournie par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le glossaire transmis à la Municipalité identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter que ces informations seront retransmises par le ministère des Affaires municipales au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2507**    **AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE, AJOUT DE CONTENEUR ET BLOC DE CIMENT POUR L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION POUR LES CITOYENS**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'effectuer l'Achat de deux conteneurs ainsi que des blocs de ciments afin de permettre un aménagement de l'écocentre plus fonctionnel et qui résiste aux intempéries, projet de la TECQ 2019-2023.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-452-20-512-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2508**    **AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE ARC-EN-CIEL, CHANGEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION**

ATTENDU que les unités de chauffage et climatisation installées dans la salle arc-en-ciel ne suffisent pas à la demande lorsqu'il y a des événements où la salle est comble,

CONSIDÉRANT que la salle Arc-en-ciel est une salle communautaire utilisée fréquemment pour plusieurs activités, notamment avec salle comble,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'acheter et installer 3 nouvelles unités de chauffage et climatisation pour la salle Arc-en-ciel au coût de 14 585,79 \$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 03-932-10-000-07

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2509**    **VOYAGES NON ESSENTIELS ANNULÉS**

ATTENDU que la situation actuelle due à la Covid-19 pousse le gouvernement à annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada,

ATTENDU que des centaines de milliers de voyageurs québécois avaient acheté des forfaits voyages, des vols, des croisières, ainsi que des services touristiques,

ATTENDU que depuis le 9 mars 2020, date de tombe de l'avertissement officiel de l'Agence de la santé publique du Canada, les transporteurs, entreprises aériennes et de services de voyage annulent les vols et les services les uns après les autres,

ATTENDU que la loi au Québec est claire, un voyage, un bien ou un service qui ne peut être livré se doit d'être remboursé,

ATTENDU que les voyageurs sont actuellement pris en otage par les compagnies aériennes et agences de voyages qui refusent de façon systématique les remboursements monétaires et obligent les consommateurs à accepter des crédits voyages contraignants,

ATTENDU que dans le monde du voyage, les prix, les conditions ainsi que les mesures sanitaires seront grandement bouleversés pour les années à venir, et que plusieurs consommateurs n'auront plus la même capacité financière pour déboursier la différence pour utiliser le crédit voyage, et

également n'auront peut-être simplement plus le gout ou la capacité de voyager,

ATTENDU que les compagnies aériennes et les agences bloquent et contestent également toute demande de rétro facturation qui est pourtant un recours légal dont peut se prévaloir le consommateur québécois pour être remboursé pour le service non rendu,

ATTENDU que les compagnies aériennes et agences de voyages sont des entreprises privées qui ont les mêmes responsabilités légales que toutes autres entreprises œuvrant sur le territoire québécois,

ATTENDU qu'advenant une faillite de l'une ou l'autre de ces entreprises privées, l'argent des consommateurs et clients seraient perdus,

ATTENDU que les entreprises aériennes et agences abusent actuellement du fait que le ministère de la Justice du Québec ne se positionne pas de façon officielle, bien que le comité se penche sur la question depuis la mi-mars, ce qui place les consommateurs dans une position de vulnérabilité face aux géants du transport aérien

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain demande que le gouvernement se positionne de façon urgente et claire en exigeant des compagnies aériennes et voyagistes qu'il respectent la loi et remboursent les consommateurs qui souhaite être remboursés,

QUE le fonds d'indemnisation des clients d'agences de voyages (FICAV) qui a été constitué à même l'argent des voyageurs, ne soit pas utilisé pour absorber ou réduire les pertes des compagnies aériennes, qu'il demeure un fonds d'indemnisation et ne serve pas de plan de redressement financier pour l'industrie aérienne et que cette résolution soit transmise la FQM, aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, à la Députée provinciale, Mme Chantal Jeannotte et à la Députée fédérale Mme Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **HYGIÈNE DU MILIEU VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

### **2020-05-2510 CONTRAT POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE CONCASSÉ MG-20B**

Ouverture des soumissions – mardi 5 mai 2020 à 14h05  
Sont présents pour l'ouverture des soumissions :

#### Municipalité

- M. Robert Leclair
- M. Sylvain Langlais
- M. Stéphane Poirier

#### Témoins présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

#### Soumissionnaires présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

#### Soumissionnaires invités

- Excavation Dany Gougeon

- Excavation Steve Gougeon
- Les carrières et sablières Gougeon

Détail des soumissions

<b>Soumissions pour « MG-20 B - AOV 20-02 »</b>			
<b>Entreprise</b>	<b>Date réception</b>	<b>Prix au banc</b>	<b>Prix livré</b>
Excavation Steve Gougeon	5 mai	8.96 \$	11.16 \$
Excavation Danny Gougeon	5 mai	7.99 \$	16.99 \$
Carrières J-C Gougeon	5 mai	Non-soumissionnaire	Non-soumissionnaire

Analyse primaire : Les 3 soumissions reçues sont conformes.

Suite à une analyse primaire, l'entreprise ayant la plus basse soumission pour la fourniture de concassé MG-20 B est ; Excavation Steve Gougeon.

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Excavation Steve Gougeon au prix de 8.96 \$ au banc et 11.16 \$ livré.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-320-00-621-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2511 CONTRAT POUR L'OCTROI DU CONTRAT POUR LE SABLE AB-10**

Ouverture des soumissions – mardi 5 mai 2020 à 14h05

Sont présents pour l'ouverture des soumissions :

Municipalité

- M. Robert Leclair
- M. Sylvain Langlais
- M. Stéphane Poirier

Témoins présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires invités

- Excavation Dany Gougeon
- Excavation Steve Gougeon
- Les Carrières Gougeon et frères

Détail des soumissions

<b>Soumissions pour « Fourniture de sable AB-10 AOV 20-04 »</b>	
	<b>Prix / Tonne</b>
Excavation Dany Gougeon	9.99 \$
Excavation Steve Gougeon	6.49 \$

Les Carrières Gougeon et frères	6.00 \$
---------------------------------	---------

Analyse primaire : Les 3 soumissions reçues sont conformes.

Suite à une analyse primaire, l'entreprise ayant la plus basse soumission pour la fourniture de sable AB-10 est ; Carrières Gougeon et frères.

Il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Carrières Gougeon et frères au prix de 6.00 \$ la tonne.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-330-00-622-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2512 CONTRAT POUR L'OCTROI DU CONTRAT DES PRODUITS PÉTROLIERS**

Ouverture des soumissions – mardi 5 mai 2020 à 14h05

Sont présents pour l'ouverture des soumissions :

Municipalité

- M. Robert Leclair
- M. Sylvain Langlais
- M. Stéphane Poirier

Témoins présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires invités

- Les huiles H.L.H Ltée.
- Location Louis-André Pelletier.
- La coop fédérée (Sonic)

Détail des soumissions

Soumissions pour « Fourniture de produits pétroliers AOV 20-03 »				
Entreprise	# 1	# 2	Diesel – 25	Diesel – 40
Les huiles H.L.H Ltée.	Aucune soumission			
Location Louis-André Pelletier.	0.7473 \$	0.6819 \$	0.9405 \$	0.9693 \$
La coop fédérée (Sonic)	Aucune soumission			

Analyse primaire : seule la soumission papier de Location Louis-André Pelletier nous est parvenue dans les délais prescrits.

Suite à l'analyse des soumissions, l'entreprise ayant la plus basse soumission conforme est; Location Louis-André Pelletier.

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission Location Louis-André Pelletier au prix de 0.7473 \$ pour le #1, 0,6819 \$ pour le #2, 0.9405 \$ pour le Diesel 25 et 0.9693 \$ pour le Diesel 40.



Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-320-00-631-00 et 02-330-00-631-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2513 CONTRAT POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE L'ABAT-POUSSIÈRE**

Ouverture des soumissions – mardi 5 mai 2020 à 14h05  
Sont présents pour l'ouverture des soumissions :

Municipalité

- M. Robert Leclair
- M. Sylvain Langlais
- M. Stéphane Poirier

Témoins présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires présents

- Aucun en raison des mesures de distanciations physiques.

Soumissionnaires invités

- Somavrac
- Sel Warwick

Détail des soumissions

Soumissions pour « Calcium AOV 20-01 »				
Entreprise	Lieu	Date réception	% produit	Prix hors taxes
Somavrac	Trois-Rivières	26 mars	83-87	582.00\$
Sel Warwick	Victoriaville	2 avril	83-87	570.00\$
			<u>Transport compris</u>	

Analyse primaire : les deux soumissions sont conformes.

Suite à une analyse primaire, l'entreprise ayant la plus basse soumission au volume pour la fourniture d'abat-poussière est : Sel Warwick.

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sel Warwick au prix de 570.00 \$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-320-00-635-00

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT  
URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2020-05-2514 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 7127 11 5986 32 CHEMIN DU RAPIDE – DRL200082**

Aucune question ou commentaire à ce sujet n'a été envoyé à la municipalité.

ATTENDU QUE le demandeur, propriétaire du matricule 7127 11 5986, situé sur le lot 5237503, faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DRL200082),

ATTENDU QUE le projet de modification de l'immeuble a été fait par la firme d'Architecte Blanchette,

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble désire offrir 3 logements au lieu de 2, tel que l'autorise la réglementation municipale en vigueur.

ATTENDU QU'il n'y a aucune contrainte d'espace de stationnement actuellement, le terrain étant assez grand et qu'il n'y a aucune contrainte au niveau des marges de recul celle-ci étant toutes respectée,

ATTENDU QUE l'installation septique du bâtiment devra rencontrer les normes afin de desservir adéquatement l'immeuble,

CONSIDÉRANT que la municipalité désire développer la municipalité au niveau du logement disponible,

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet et de sa faisabilité par un architecte relativement à l'usage du bâtiment actuel et de le transformer en 3 logements,

CONSIDÉRANT que les tests de sol ainsi que les plans et devis si requis de la nouvelle installation septique devront être soumis à la municipalité pour approbation et émission de permis,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun manque de place relativement aux espaces de stationnements,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure sous la condition que le propriétaire doit soumettre une conformité écrite émise par un technologue attestant que les installations septiques sont conformes pour le nombre total de chambres dans les trois logements. Advenant que l'installation septique ne soit pas conforme, le propriétaire devra alors produire les plans et devis et construire une nouvelle installation septique.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2515 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 7026 58 1891 963 ROUTE 309 SUD – DRL200083**

ATTENDU QUE le demandeur, propriétaire du matricule 7026 58 1891, situé sur le lot 5236 753, faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DRL200083),

ATTENDU QU'il y a un galet de roche qui traverse la propriété et qui rend l'implantation conforme non réalisable,

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble désire construire un abri afin de ranger son bateau,

ATTENDU QUE le bâtiment aura 3,66 m x 7.32m (10x24ft),

ATTENDU QUE le propriétaire malgré son vouloir, ne peut pas se reculer à plus de 18,3 m de la limite avant de sa propriété, car il y a un gros cap de roche l'empêchant de reculer davantage,

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment serait donc dérogatoire de 6,7 m à l'égard du règlement 164 relatif au zonage qui lui requiert à l'Article 7.2.2.3 une marge de recul de 25 m à la route 309,

CONSIDÉRANT que l'emprise de la 309 a approximativement 12 m de la limite de propriété avant,

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne peut pas reculer à plus de 18,3 m de la limite de propriété due à un galet de roche et que le bâtiment accessoire ne peut pas non plus être localisé ailleurs sur le terrain,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2516 PROPRIÉTAIRE DU MATRICULE 7026 47 4302 000**

ATTENDU QUE des véhicules qui semblent inutilisés jonchent le terrain portant le matricule 7026 47 4302 000, s'apparentant à de la nuisance, selon l'article 5 du règlement 222,

ATTENDU QUE, selon le même règlement, pour être considéré une nuisance, les véhicules automobiles doivent être fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité de faire une vérification des plaques d'immatriculation, ainsi que l'année de fabrication des véhicules qui jonchent le terrain portant le matricule 7026 47 4302 000 pour voir s'ils sont considérés comme « nuisances ».

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2020-05-2517 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE  
MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU CHEMIN DU LAC AU  
FOIN, ANALYSE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE**

ATTENDU QUE suite à un glissement de terrain en 2019 et il y a lieu de stabiliser dans les meilleurs délais le bas du talus adjacent au chemin du Lac-au-Foin,

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire des représentants techniques du ministère des Transports du Québec (avis technique, janvier 2020) a conclu entre autres points que des analyses hydrologiques et hydrauliques étaient nécessaires afin d'appuyer le dimensionnement de la protection du talus,

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire obtenir un avis technique concernant la protection contre l'érosion pour un tronçon de la rivière du Lièvre,

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'étude est admissible à un programme d'aide financière du Ministère de la Sécurité publique et remboursée à 75 %,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat d'étude géotechnique du chemin du Lac au foin, qui inclut une analyse hydrologique et hydraulique au coût de 18 050 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **RÉGIES ET COMITÉS**

Point d'information – Suivi des activités mensuelles des comités.

### **CORRESPONDANCES**

### **VARIA**

**2020-05-2518** **DÉPÔT D'UN PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité de déposer un projet d'implantation de jardin communautaire et solidaire dans le cadre d'aide financière PAGIEPS (Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été envoyée par les citoyens.

### **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 18.

(signé) Francine Laroche  
Francine Laroche  
Mairesse

(signé) Sylvain Langlais  
Sylvain Langlais  
Secrétaire-trésorier